

Compensation des risques

La compensation des risques a été conçue pour compenser les différences dans la structure des risques entre les assureurs.

Le concept actuel a toutefois des faiblesses, prenons pour exemple les critères valables en ce moment comme l'âge, le sexe, l'hospitalisation ou le séjour en établissement médico-social (EMS), très peu différenciables car les maladies chroniques, traitées de façon ambulatoire, sont à peine prises en considération. La durée limitée de la compensation des risques entrave en outre la planification. C'est pour cela qu'une réforme est nécessaire et incontestée. En décembre 2013, le Conseil national a en tant que premier conseil largement approuvé le projet

.....

Financements hospitaliers

Une offre hospitalière transparente, l'harmonisation de la régulation hospitalière, des stimulants à l'effectivité des coûts et plus de concurrence au niveau de la qualité et des prix entre les hôpitaux, voici quelques objectifs visés par l'introduction du système des forfaits par cas SwissDRG (Swiss Diagnostic Related Groups).

Conclusion? Après deux années, de nombreux cantons n'appliquent que partiellement le nouveau financement hospitalier et empêchent ainsi la

Renforcer la concurrence et ne pas compenser les frais

de la commission de santé publique du Conseil national. Il est judicieux de compléter les indicateurs comme l'âge et le sexe par la morbidité et les groupes de frais pharmaceutiques. Il importe au Forum Santé pour Tous que la compensation des risques soit réellement conçue comme telle et qu'elle n'entraîne pas une compensation des frais, car la compensation efficace des risques renforce la concurrence entre les assureurs et fait fonction de stimulant positif pour une gestion de bonne qualité et consciente des frais engendrés par des maladies onéreuses. Lors de la session du Forum Santé pour Tous du 5 mars 2014 à Berne, le Dr Willy Oggier, économiste de la santé, traitera dans son exposé des chances et des dangers de la compensation des risques.

Les interventions de l'État sont coûteuses

concurrence nécessaire. Comme par le passé, les cantons prennent plusieurs rôles dans le domaine hospitalier, ils agissent comme planificateur et exploitant hospitalier, acheteur de prestations, instance tarifaire. Ils prennent de l'influence et limitent ainsi la liberté entrepreneuriale des hôpitaux. Finalement, il n'en résulte ni compétitivité ni rentabilité, mais une surenchère des frais payés par le contribuable et les assurés. Il existe également de bons exemples, les cantons de Schwyz et de Zurich. Le

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Le Forum Santé pour Tous désigne clairement dans ses positions les améliorations possibles dans notre bon système suisse de santé publique et surtout celles qui sont nécessaires pour le maintenir à un haut niveau et durablement compétitif. Dans les discussions centrales des domaines qui présentent d'importants potentiels d'amélioration, nous reprenons comme exemples la thématique du financement hospitalier, la compensation des risques ou le dossier électronique du patient.

Vous trouverez sur le site www.santepourtous.ch nos positions, nos membres et nos communiqués de presse actuels. Les événements à venir du Forum Santé pour Tous sont mentionnés au verso de ce bulletin d'information. Nous serons heureux de vous y accueillir bientôt.

Chantal Balet, Co-Présidente
du Forum Santé pour Tous
Alex Kuprecht, Co-Président
du Forum Santé pour Tous

canton de Schwyz ne possède aucun hôpital. Le canton de Zurich est le seul à effectuer l'achat de prestations sur appel d'offres public et d'après des critères objectifs. Les cantons de Saint-Gall, de Genève et d'Appenzell Rhodes-Intérieures font mauvaise figure car ils interviennent massivement dans la concurrence. Au lieu d'offrir des soins hospitaliers rentables, ils poursuivent le

maintien des structures existantes. Au cours de l'événement du 31 mars 2014 à Saint-Gall, les conseillers d'État saint-gallois, Madame Heidi Hauselmann et

Dossier électronique du patient

La commission pour la sécurité sociale et la santé du Conseil des États est entrée en matière sur la nouvelle Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

La loi fixe les conditions-cadre pour le traitement des données du patient. Partie intégrante de la stratégie «santé 2020» du Conseil fédéral, le dossier électronique du patient est un élément principal de la stratégie «e-Health Suisse». Le Forum Santé pour Tous souhaite une réalisation rapide tout en posant comme condition préalable que la numérisation apporte vraiment des améliorations en termes de qualité et d'efficacité. Le Conseil des États

Comparaison du prix des médicaments

A la mi-février 2013, santésuisse, Interpharma et vips ont présenté les résultats annuels de la comparaison des prix par rapport à l'étranger de 200 préparations pharmaceutiques originales ou principes actifs les plus vendus.

Le Forum Santé pour Tous présente un aperçu des principaux éléments:

- Le prix moyen «ex factory» des préparations originales protégées par des brevets est de 5% moins élevé qu'en Suisse (taux de change CHF / EUR 1.27). L'année précédente la différence s'élevait encore à 12% (taux de change CHF / EUR 1.29).
- La forte baisse des médicaments originaux protégés par des brevets est la cause directe de la surveillance trisannuelle des prix d'un tiers des

Monsieur Willi Haag prendront position sur les projets de construction hospitalière du gouvernement cantonal.

Améliorer qualité et efficacité

doit encore répondre à un certain nombre de questions, telles que:

- La loi convient-elle vraiment comme base pour une stratégie nationale?
- Les questions relatives à la protection des données et aux frais sont-elles réglées de manière à exclure un échec de la motion?
- Les catégories de l'accès aux données que le patient fournit sont-elles définies avec suffisamment de flexibilité?
- Comment arriver à ce que les médecins, les hôpitaux et les thérapeutes utilisent rapidement le dossier électronique pour que les avantages du système se ressentent et que l'efficacité augmente?

Faits 2013 par rapport à 2012

médicaments LS avec baisses de prix en novembre 2012 et 2013.

- Les prix des produits originaux (dont la protection par des brevets est tombée dans le domaine public) n'étaient que d'1% plus élevé en Suisse par rapport à la moyenne des pays pris en compte et ainsi pratiquement stable par rapport à 2012.
- Pour les génériques, la différence de prix a légèrement baissé pour passer de 49% en 2012 à 46% en 2013.

Le Forum Santé pour Tous en déduit qu'il est urgent que tous les acteurs impliqués puissent convenir d'un nouveau système de fixation des prix. Le rapport coûts / avantages des médicaments doit être considéré adéquatement.

Manifestations

Le Forum Santé pour Tous vous convie régulièrement à des manifestations d'informations en matière de politique de santé qui sont présidées par des intervenants de premier plan. Inscrivez les prochaines manifestations dans vos agendas.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur www.santepourtous.ch.

- **Berne**
5 mars 2014
12h30
Hôtel Schweizerhof
Bahnhofplatz 11
3001 Berne
Compensation des risques: Quelles chances? Quel dangers?
avec Willy Oggier
économiste de la santé
- **Saint-Gall**
31 mars 2014
17h30 Uhr
Haute école des sciences appliquées (FHS St. Gallen)
Rosenbergstrasse 59
9001 Saint-Gall
Construction hospitalière dans le canton: qui paye?
avec les conseillers d'État
Heidi Hanselmann et Willi Haag

Vous trouverez de futurs événements, des communiqués de presse et des documents de synthèse sur www.santepourtous.ch

Devenez membre!

Le Forum Santé pour Tous, qui œuvre en faveur d'un système de santé libéral, vous informe en permanence et organise pour vous différentes manifestations.

Nous nous réjouissons de vous compter bientôt parmi nos membres.

Contactez-nous à l'adresse suivante:
contact@santepourtous.ch